

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dénomination des voies**

**La commission extra-municipale des noms de rues qui s'est réunie le 12 décembre 2023, a émis ses propositions concernant les voies et ouvrages routiers à identifier.**

\*\*\*

Les voies et espaces à dénommer sont les suivants :

SECTEUR	TYPE	NOMS PROPOSES	TYPE EN BRETON	NOMS EN BRETON
Kerangall : amorce depuis la rue de Roc'h Tredudon	Impasse	Rosalind FRANKLIN	Hent-dall	Rosalind FRANKLIN
Route de Bénodet	Rue	Agatha CHRISTIE	Straed	Agatha CHRISTIE
Route de Bénodet	Impasse	Sir Arthur CONAN DOYLE	Hent-dall	Sir Arthur CONAN DOYLE
Lost Ar C'hoat : amorce depuis la route de Bénodet	Rue	Roc'h Trevezel	Straed	Roc'h Trevezel
Lost Ar C'hoat : amorce depuis la route de Bénodet	Impasse	Tuchenn Gador	Hent-dall	Tuchenn Gador
Giratoires de la route départementale n°34	Rond-point	Lanroz	Kroashent-tro	Lanroz
Giratoires de la route départementale n°34	Rond-point	Ménez Bily	Kroashent-tro	Menez Bili
Giratoires de la route départementale n°34	Rond-point	Lesneven	Kroashent-tro	Lesneven
Giratoires du boulevard de France	Rond-point	Missak et Mélinée MANOUCHIAN	Kroashent-tro	Missak ha Mélinée MANOUCHIAN
Giratoires du boulevard de France	Rond-point	Marc BLOCH	Kroashent-tro	Marc BLOCH

Kervalguen : amorce depuis la rue Suzanne FLON	Rue	Alice GUY	Straed	Alice GUY
--	-----	-----------	--------	-----------

Les biographies des personnalités identifiées ainsi que les plans de situation des projets de voies à dénommer sont jointes au présent rapport.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les désignations ci-dessus présentées.